Séance du Conseil de Ville du 28 novembre 2016, à 19 heures Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 21 / 2016

- 1. Communications
- 2. Appel
- 3. Procès-verbal no 20 du 31 octobre 2016
- 4. Questions orales
- 5. Promesse d'admission à l'indigénat communal de :
 - Mme Bénédicte Tauran
- 6. Message relatif à la modification des
 - Règlement de service pour le personnel communal : art. 55 Revalorisation de traitement
 - art. 30 Commission du personnel
 - Règlement concernant le montant des indemnités versées aux Autorités, jetons de présence et vacation
- 7. Budget communal 2017
- 8. Message au Corps électoral concernant la demande de crédit de Fr. 7'300'000.- pour les travaux d'assainissement du bâtiment scolaire du Gros-Seuc, dont Fr. 650'000.- à charge des Services industriels pour une centrale photovoltaïque
- 9. Développement du postulat 4.10/16 "Pour une Vieille Ville qui vit", CS•POP•Verts, M. Toufiq Ismail-Meyer
- 10. Réponse au postulat 4.04/16 "Signalisation d'animaux aux secours", PS, M. Diego Tomaselli
- 11. Réponse à la question écrite 2.07/16 "Quatre forces de sécurité sous un même toit. Bilan, avantages et inconvénients", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- 12. Réponse à la question écrite 2.08/16 "Fusion de commune : quels bilans ?", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez
- 13. Divers

1. **COMMUNICATIONS**

<u>M. Renaud Ludwig</u>, président, ouvre la séance et salue les membres présents. A la suite du décès de M. Rémi Schaller, papa de M. Didier Schaller, il adresse ses condoléances à la famille et invite le Conseil de Ville à observer une minute de silence.

2. APPEL

Conseil de Ville

39 membres sont présents.

M. Renaud **Ludwig**, président, M. Jude **Schindelholz**, 1^{er} vice-président, M. Olivier **Montavon**, 2^e vice-président, M. Christophe **Günter**, scrutateur, Mme Marie-Claire **Grimm**, scrutatrice.

Mme, M., Iskander Ali, Dominique Baettig, Félix Baumann, Pierre Berthold, Alain Beuret, Jeanne Beuret, Quentin Chappuis, Pierre Chételat, Claude Chèvre, Patrick Claude, Julien Crevoisier, Luc Dobler, Paul Fasel, Pierre-Alain Fleury, Besim Hoxha, Toufiq Ismail-Meyer, Thierry Kamber, Grégoire Monin, Yvonne Plumez, Alphonse Poupon, Afrim Ramnabaja, Camille Rebetez, Marc Ribeaud, Magali Rohner, Philippe Rottet, Didier Schaller, Mansouratou Sokpolie, Mehmet Suvat, Diego Tomaselli.

Sont excusés et remplacés

M. Jean-Paul Miserez est remplacé par Mme Marie Blandino

- M. Yves Bregnard est remplacé par M. Richard Mertenat
- M. Laurent Michel est remplacé par M. Laurent Crevoisier
- M. Dominique Nusbaumer est remplacé par M. Blaise Christe

Mme Lydia Schwyzer est remplacée par Mme Marie-Claire Thiévent

<u>Sont excusées</u> Mmes Karen Chevrolet, Rébecca Lena.

Conseil communal

- M. Damien Chappuis, Mairie, Département des finances et de l'informatique
- M. Patrick Chapuis, Département de la culture et des sports
- Mme Françoise Collarin, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther Gelso, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement
- Mme Murielle Macchi-Berdat, Département de l'énergie et des eaux

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 20 DU 31 OCTOBRE 2016

Le procès-verbal no 20 du 31 octobre 2016 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

<u>M. Julien Crevoisier</u>, PLR, rappelle la fermeture de la passerelle de Morépont, pour des raisons de sécurité, qui sera rouverte en 2020 ou 2022. Or, cette passerelle est très fréquentée pour aller aux écoles ou aux crèches de Morépont, par les habitants du quartier et le personnel de l'administration cantonale. Interpellé par plusieurs citoyens, M. Crevoisier demande d'accélérer la rénovation de cette passerelle ou d'imiter Courchavon, qui a fait appel à l'armée pour mettre en place une passerelle provisoire en attendant la rénovation de l'ancienne.

<u>Mme Françoise Collarin</u> indique que cette passerelle, qui était provisoire, a été édifiée par l'armée avec des éléments de construction qui avaient servi auparavant. Toutes les précautions n'ont peut-être pas été prises pour couvrir de manière adéquate le métal, vu qu'il s'est corrodé, raison pour laquelle la passerelle a été fermée. Comme cette passerelle est fréquentée par des enfants se rendant à l'école, un accident était à craindre. Elle sera reconstruite en 2020 dans le cadre de *Delémont marée basse*, dont les travaux prévoient un élargissement du lit de la Sorne à cet endroit. La taille de la future passerelle n'est pour l'instant pas encore connue. Une estimation de Fr. 150'000.- environ pour une passerelle provisoire a été établie, ce qui paraît élevé pour une durée de vie de cinq ans. Le Service UETP, qui a également reçu des réclamations, cherche une solution.

M. Julien Crevoisier n'est pas satisfait.

M. Philippe Rottet, UDC•UDF•sp, revenant sur le déficit de Fr. 100'000.- de la première édition du SMAC Festival, souligne que la Municipalité a octroyé aux organisateurs un don de Fr. 20'000.- et un prêt de Fr. 30'000.- pour en éponger une partie. Il relève que Ça Jazz à la Gare, qui a lieu depuis 25 ans, a été annulé cette année faute de ressources. Aussi, il demande si la Commune est prête à aider les organisateurs de la manifestation afin d'assurer l'édition 2017, tout comme il a soutenu le SMAC Festival.

M. Patrick Chapuis confirme la déception du Conseil communal et son embarras par rapport aux décisions à prendre, à l'annonce du déficit de SMAC Festival. En effet, le SMAC Festival avait été soutenu afin de lancer une nouveauté au niveau de la ville, et l'idée d'un sponsoring semblait intéressante. Quant à Ça Jazz à la Gare, les personnes très investies qui ont pris en main son organisation, tout en ayant des difficultés à assurer son financement, ont fini par se lasser. Du côté de la Municipalité, un soutien financier n'a jamais été refusé, pour lequel un budget est demandé, sur la base duquel la subvention est calculée. Toutefois la Ville ne va pas relancer la manifestation, estimant qu'il est du ressort des organisateurs de le faire, peut-être sur la base d'un nouveau processus, et elle reste ouverte à la discussion.

M. Philippe Rottet est satisfait.

M. Grégoire Monin, PS, constate que les places de jeux se dégradent en ville. Il rappelle qu'en juin 2013 une motion de CS•POP•Verts, intitulée "Des places de jeux dignes de ce nom sans attendre", avait été acceptée par le Conseil de Ville. Le Conseil communal avait, à l'époque, déjà lancé une étude pour élaborer un Plan directeur des places de jeux, présenté en novembre 2013, qui a fait l'objet d'un crédit-cadre 2013-2017 de Fr. 365'000.- pour le renouvellement et la construction de nouvelles places en deux

phases, soit 2013-2017 et 2018-2022. Constatant dans le Plan financier des investissements du budget 2017 que, jusqu'à maintenant, seuls Fr. 150'000.- ont été dépensés, qu'un report jusqu'en 2019 de cette première étape est prévu, et que la 2^e phase se terminera en 2027 et non en 2022, M. Monin souhaite connaître les raisons de ce retard et demande si l'augmentation des montants prévus pour des mandats d'appui au Service UETP l'année prochaine permettrait de libérer du temps et d'accélérer la mise en œuvre de ce crédit-cadre.

Mme Françoise Collarin précise que les crédits votés concernent le crédit-cadre qui s'étale de 2013 à 2017, dont il reste Fr. 250'000.- à disposition pour les trois années à venir. Le 2^e crédit dont parle M. Monin est encore à voter pour le réaménagement des places de jeux sur la période 2020-2027. Un peu de retard a été pris, mais la grande place sur le parc urbain de Morépont se réalisera début 2017. De même, certains jeux endommagés ont été remplacés. Pour les années 2017 à 2019, Fr. 250'000.- seront dépensés, en plus du parc urbain. Les travaux ont été planifiés de manière à pouvoir étaler les coûts mais Mme Collarin relève que M. Monin peut intervenir afin de modifier la procédure envisagée par le Conseil communal.

M. Grégoire Monin est partiellement satisfait.

- M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, relève que la presse s'est fait écho d'une certaine désillusion des commerçants par rapport au réaménagement de la gare. Pour sa part, en tant qu'usager du train et de la route, ainsi que de client de certains commerces, il relève la difficulté de trouver une place de parc et de circuler dans ce secteur, notamment en raison du rond-point devant La Jardinerie, qui dessert le petit parking vers la gare. M. Baettig souhaite savoir s'il y a une possibilité d'améliorer la sécurité et de faciliter l'accès aux parkings autour de la gare.
- M. Damien Chappuis, maire, ayant lui aussi lu l'article en question, estime qu'il faudra un peu de temps pour s'habituer à la mue du quartier, qui va encore se développer, à la satisfaction des clients et des commerçants. Il souligne qu'à Delémont, les gens veulent pouvoir se parquer tout près du lieu où ils se rendent et ne sont pas prêts à marcher quelques minutes. Toutefois, il estime que les mentalités doivent et peuvent changer. Enfin, il relève que le parking de La Jardinerie, sur place, est souvent libre.
- M. Dominique Baettig est partiellement satisfait.

5. PROMESSE D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

<u>M. Damien Chappuis</u>, maire, invite le Conseil de Ville à accepter cette requête, qui répond aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

<u>DECISION</u>: la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Bénédicte Tauran est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. MESSAGE RELATIF À LA MODIFICATION DES

- RÈGLEMENT DE SERVICE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL (ART. 55 REVALORISATION DE TRAITEMENT, ART. 30 COMMISSION DU PERSONNEL
- RÈGLEMENT CONCERNANT LE MONTANT DES INDEMNITÉS VERSÉES AUX AUTORITÉS, JETONS DE PRÉSENCE ET VACATION
- M. Damien Chappuis, maire, relevant que les membres du Conseil communal quitteront la salle lorsque le Conseil de Ville débattra de leurs indemnités, présente les trois thèmes sur lesquels le Législatif devra statuer, notamment l'art. 30 al. 2 du Règlement de service pour le personnel communal. En effet, cet alinéa prévoit qu'un apprenti peut siéger à la Commission du personnel avec voix consultative, alors que le cahier des charges de cette commission stipule qu'un apprenti siège avec voix consultative. Le Conseil communal propose donc d'adapter le Règlement de service selon le cahier des charges de la commission.
- M. Chappuis rappelle les décisions prises en 2009 à l'encontre du personnel communal, vu le déficit structurel conséquent de la ville, entre autres la réduction de salaire de 1.8 % depuis 2010, pour laquelle les discussions devaient être reprises une fois le déficit structurel résorbé. Au niveau salarial, deux éléments doivent être pris en considération, la retenue de 1.8 % et l'Indice des prix à la consommation (IPC), dont l'évolution n'a plus été prise en compte depuis 2009, où il se situait à 104.6. Détaillant le graphique du message, le Conseil communal estime aujourd'hui que la ponction de 1.8 % doit être abandonnée, d'où sa proposition de supprimer l'al. 2 de l'art. 55 du Règlement de service pour le personnel communal, ce qui permettra à l'Exécutif, selon l'évolution financière et économique de la Ville, d'entamer d'autres discussions avec la Commission du personnel. De plus, il propose de fixer l'IPC de référence au 1^{er} janvier 2017 à 102.7 (actuellement 104.6) mais d'appliquer sa valeur actuelle de 101.6, provoquant une

réduction de 1.1 % sur un salaire à 100 %. De même, pour le futur, l'évolution de l'IPC pourrait être appliquée, après avoir été débattue avec la Commission du personnel avant l'élaboration du budget. Vu le consensus trouvé entre parties, M. Chappuis invite à accepter ces propositions.

M. Besim Hoxha, PS, quitte la salle, étant membre du personnel communal.

Mme Jeanne Beuret, CS•POP•Verts, favorable à la modification de l'art. 30 al. 2 du Règlement de service pour le personnel communal, salue l'accord trouvé avec la Commission du personnel et indique que son groupe acceptera l'abandon de la retenue de 1.8 %. Quant à la baisse salariale de 1.1 % liée à l'IPC, Mme Beuret relève que cet indice ne tient pas compte, dans son calcul, de la hausse des primes d'assurance maladie, ce qu'elle regrette. Aussi, estimant que cette baisse salariale de 1.1 % impliquera une baisse du pouvoir d'achat du personnel qui se répercutera sur l'économie locale, le groupe CS•POP•Verts s'y oppose, en proposant de retirer le point C) du paragraphe 2 du message.

M. Julien Crevoisier, PLR, relevant la qualité du travail du personnel communal, estime approprié de supprimer des mesures lorsqu'elles ne sont plus nécessaires, la question étant, dans le cas présent, de savoir si le déficit structurel a été résorbé. M. Crevoisier souligne également que les employés n'ont pas subi de baisse du pouvoir d'achat, l'IPC actuel étant inférieur à celui pris en compte pour les salaires. A son sens, les collaborateurs, même si leur rémunération est bonne en comparaison du secteur privé, la méritent. S'agissant de la correction de l'IPC, M. Crevoisier suggère de ne pas manipuler cet indice pour ne pas nuire à la clarté du débat. D'autre part, il met en évidence le meilleur salaire qu'induira la proposition de l'Exécutif pour le personnel, en plus de l'augmentation de son taux horaire depuis 2010, vu la diminution du temps de travail de 41 à 40 heures hebdomadaires, même si le revenu mensuel a effectivement diminué. Aujourd'hui, la proposition du Conseil communal accroîtra encore ce taux, ce qui provoquera une hausse du pouvoir d'achat. M. Crevoisier comprend, vu l'effort de la fonction publique, la suppression de l'heure hebdomadaire de rattrapage, ce qui induit une semaine de vacances par année, à titre de reconnaissance. Toutefois, M. Crevoisier est d'avis que la proposition de l'Exécutif reviendra à redonner aux fonctionnaires leur salaire de 2009, tout en maintenant l'horaire de travail hebdomadaire à 40 heures. De plus, avec l'hypothèse que l'IPC revienne également à 104.6 dans le futur, M. Crevoisier estime que le message du Conseil communal induit une augmentation de salaire qui n'est pas explicitement précisée. D'autre part, il s'interroge sur le coût annuel de la mesure, qui dépasserait Fr. 75'000.- en cas de hausse de l'IPC, ce que le message occulte, selon lui. En conclusion, M. Crevoisier comprend la levée des mesures et la compensation, mais pas l'augmentation de salaire différée qu'il a détaillée. Aussi, il s'interroge sur la justification de cet abandon dans le contexte fiscal actuel et regrette que le message occulte l'augmentation différée des salaires et le coût plus conséquent que Fr. 75'000.-. Pour ces raisons, son groupe refusera l'entrée en matière.

<u>M. Diego Tomaselli</u>, PS, relevant la situation financière de la Ville saine depuis quelques années, estime la retenue de 1.8 % non justifiée, d'autant plus que le Législatif a accepté, dans sa majorité, la baisse de la quotité d'impôt l'année dernière. Par ailleurs, il rappelle qu'en 2009, le temps de travail avait été réduit, parallèlement à la suppression de la subvention de la prime d'assurance maladie. M. Tomaselli souligne que l'accord résulte de négociations entre l'employeur et les employés, ce dont il se réjouit. Aussi, il invite le Conseil de Ville à accepter les modifications proposées.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, se demande si le moment est opportun pour une revalorisation, en dépit de son coût de Fr. 75'000.-, vu les incertitudes de l'avenir liées à la fiscalité. A son sens, les emplois dans une collectivité publique ne sont pas précaires et bénéficient d'une sécurité. Travailler dans la fonction publique peut même relever d'un mandat civique ou être un honneur.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, relevant la qualité du travail du personnel communal en citant notamment celui de la Voirie, met en exerque les avantages d'exercer une activité professionnelle dans une administration, notamment l'équipement en machines ou matériel, assurant au personnel de pouvoir travailler dans les meilleures conditions, ce qu'il salue, et la garantie d'un emploi stable, qui rend les postes dans les collectivités publiques attractifs. En comparaison, le secteur privé souffre depuis plusieurs années du franc fort et des nouvelles règles mondiales auxquelles il doit s'adapter. De l'avis de M. Montavon, prendre une décision concernant les salaires nécessite de les connaître, alors que ces données ne sont pas publiques, bien qu'elles le soient au niveau fédéral, voire cantonal. Ayant obtenu une partie des informations demandées par un autre biais, M. Montavon relève que le personnel communal est correctement rémunéré, ce qui rend le débat plus serein. Toutefois, il souligne que les employés cantonaux verront leur salaire réduits de 1.5 % et que le Canton de Berne, tout comme la Confédération, renonceront à une augmentation des salaires, vu les perspectives financières défavorables et les pertes de revenus que pourrait induire la stratégie fiscale. M. Montavon indique que la mauvaise conjoncture implique pour les administrations de limiter leurs dépenses, au contraire de la Ville, dont le budget 2017 prévoit un degré d'autofinancement bas et annonce des années difficiles. Aussi, vu la conjoncture, le groupe PDC-JDC estime le moment malvenu pour voter une augmentation des salaires, rappelant que la mesure votée en 2009 était définitive. Refusant la suppression de la diminution des salaires sans contrepartie, il souligne

que la ponction de 1.8 % a été compensée par une réduction du temps de travail de 2.5 %, augmentant ainsi le salaire horaire. A son sens, supprimer la ponction implique de travailler à nouveau 41 heures par semaine, ce qui fera l'objet d'une proposition dans la discussion de détail.

- M. Philippe Rottet, UDC•UDF•sp, refuse d'entrer en matière s'agissant de la participation aux primes de l'assurance maladie. Par ailleurs, il rappelle que les salaires, bien que réduits de 1.8 % depuis 2010, se basent sur un IPC de 104.6, alors que cet indice est en réalité inférieur. Aussi, il informe que le peuple devra se prononcer sur cet objet si un élément diffère du message accepté entre le personnel et l'Exécutif.
- <u>M. Paul Fasel</u>, PCSI, se dit satisfait de l'accord trouvé entre l'Exécutif et la Commission du personnel, qui ont travaillé sur ce sujet, et invite le Conseil de Ville à accepter l'entrée en matière.
- <u>M. Camille Rebetez</u>, CS•POP•Verts, indique que les comptes de l'Etat ces dernières années sont presque tous positifs, tout comme ceux de la Commune, ce qui traduit une conjoncture économique haute, malgré certains signes pessimistes provenant de l'industrie. Il refuse d'entendre des arguments contraires, ce qui peut, selon lui, devenir malhonnête.
- M. Damien Chappuis, maire, invite Mme Beuret à soumettre sa proposition dans la discussion de détail. Par ailleurs, il indique que la diminution des salaires cantonaux de 1.5 % est une proposition du Gouvernement qui doit encore être débattue par les représentants du personnel et autres syndicats, avant d'être soumise au Parlement par l'intermédiaire du budget 2017. Ce taux n'est d'ailleurs pas définitif. M. Chappuis confirme que la hausse des primes d'assurance maladie n'est pas prise en considération dans le calcul de l'IPC fait par l'Office fédéral de la statistique (OFS). En revanche, le pouvoir d'achat des employés communaux augmentera, vu que leurs salaires ne seront réduits que de 1.1 % contre 1.8 % depuis 2010. Répondant à M. Crevoisier, M. Chappuis invite à renoncer aux spéculations, l'évolution de l'IPC ne pouvant pas être déterminée à l'avance. Toutefois, il met en exergue la volonté du Conseil communal de négocier avec la Commission du personnel si la conjoncture change. Quant à la grille salariale, elle est approuvée par le Conseil de Ville, lequel a toute latitude pour la modifier. M. Chappuis indique que le Conseil communal ne manipule pas l'IPC et qu'il se base sur la tabelle transmise par l'OFS. En outre, il ne souhaite pas prendre en compte l'augmentation du salaire horaire induite par la réduction du temps de travail. De plus, le Conseil communal ne revient pas à la situation de 2009, étant donné que l'IPC de référence est différent. Il ne suit pas non plus la réflexion de M. Crevoisier quant à l'augmentation des salaires non explicitement précisée.
- M. Chappuis précise que le coût des mesures, de Fr. 75'000.-, a été déterminé avec le responsable des finances, en se basant sur la ponction de 1.1 %. Le contexte fiscal suscite effectivement des interrogations mais la baisse d'impôt a également profité au personnel communal domicilié à Delémont. La RIE III fait à l'heure actuelle l'objet de discussions et les répercussions pour la ville sont encore inconnues. M. Chappuis répète que tout changement économique et financier autorisera le Conseil communal à reprendre les négociations avec les employés. S'agissant de la participation à la prime d'assurance maladie, il indique que de nombreux collaborateurs ont pu négocier des contrats à des conditions plus favorables qu'avec la compagnie d'assurance de l'époque. Quant au budget, il tient compte de la décision du Canton de stopper la baisse linéaire d'impôt, ce qui permettra des amortissements supplémentaires et une réduction de la dette. Par ailleurs, M. Chappuis doute qu'un salarié, du domaine public ou privé, apprécie un salaire réduit de 1.8 % pendant sept ans alors que, dans un même temps, son entreprise ou collectivité dégage un bénéfice. Il indique que les décisions de 2009 étaient considérées comme définitives ou non par certains partis. Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à suivre ses propositions pour ne pas entraver les négociations avec la Commission du personnel.

<u>DECISION</u>: l'entrée en matière est acceptée par 31 voix contre 5.

<u>Mme Jeanne Beuret</u>, CS•POP•Verts, répète que l'IPC ne tient pas compte, dans sa calculation, de la hausse des primes d'assurance maladie. En aucune manière, elle ne demande à la Ville d'y participer à nouveau. De plus, vu les débats, elle renonce à déposer une proposition de modification et se ralliera à la position de l'Exécutif, issue d'une longue concertation avec la Commission du personnel.

- M. Olivier Montavon, PDC-JDC, au vu des propos de M. Rebetez, indique que des entreprises horlogères connaissent des années difficiles, vu les licenciements prévus et la baisse des exportations, ce qui provoque l'inquiétude des employés. S'agissant du temps de travail, il est de 42 heures par semaine dans de nombreux cantons et de 41 heures à Moutier. Aussi, il propose de compléter l'art. 36 al. 1 par le texte suivant : "à quoi s'ajoute une heure de rattrapage hebdomadaire pour les ponts", revenant ainsi à la situation de 2009.
- <u>M. Damien Chappuis</u>, maire, vu le consensus obtenu avec la Commission du personnel, indique que le Conseil communal refuse la proposition de M. Montavon, vu qu'il s'agissait jusqu'en 2009 d'une heure de compensation des ponts.

<u>DECISION</u>: la proposition de M. Olivier Montavon de modifier l'al. 1 de l'art. 36 par le texte "à quoi s'ajoute une heure de rattrapage hebdomadaire pour les ponts." est rejetée par

21 voix contre 15.

<u>DECISION</u>: la modification du Règlement de service pour le personnel communal est acceptée

par 21 voix contre 16.

<u>DECISION</u>: la modification du Règlement concernant le montant des indemnités versées aux

Autorités, jetons de présence et vacation est acceptée par 31 voix, sans avis

contraire.

7. BUDGET COMMUNAL 2017

M. Damien Chappuis, maire, présente le budget de l'exercice 2017 qui, avec Fr. 107'562'260.- de charges et Fr. 107'649'260.- de revenus, boucle avec un bénéfice de Fr. 87'000.-. Ce résultat découle de la politique financière de la Ville, appliquée depuis plusieurs années, où les dépenses sont maîtrisées et tenant compte d'une quotité d'impôt de 1.9, plus basse que celle de nombreuses communes jurassiennes, ce qui permet d'attirer des habitants et des entreprises.

Dans le but d'améliorer l'attractivité de Delémont et sa qualité de vie, certains investissements ont été réalisés des dernières années aux niveaux culturel, sportif, social, touristique et économique, comme récemment le Campus Strate-J ou la gare routière, exemples parmi d'autres. Les projets futurs sont l'écoquartier (avec la construction dans une première étape de sept immeubles, pour les équipements desquels le Conseil de Ville se prononcera prochainement), le Théâtre du Jura, dont la recherche de fonds est satisfaisante, la rénovation du Gros-Seuc, l'élaboration du Plan d'aménagement local qui sera soumis au peuple en mai 2017, le développement du sud des voies ou la construction du bâtiment de la Régie. Par ailleurs, le Conseil communal a défini divers mandats touchant les domaines suivants : Nature et paysage, gestion des déchets, Vieille Ville Plus ou la mobilité douce. S'agissant de la population, elle compte plus de 12'500 habitants, même si elle stagne actuellement. Le taux de vacance des appartements est de 1.8 %, ce qui représente quelque 90 logements disponibles.

Au niveau des charges, outre le coût des salaires, la Ville prévoit entre autres de mettre en place des outils indiquant le nombre de places disponibles dans les parkings. Les dépenses tiennent compte des augmentations liées aux domaines de l'action sociale, de l'école ou du chômage. En ce qui concerne les revenus, ils incluent la non-réduction linéaire de l'impôt cantonal et différentes taxes. Le Conseil communal entend investir quelque 7.5 millions de francs pour les crédits votés ou à voter, en plus des 13 millions de francs pour les services autofinancés, malgré un degré d'autofinancement bas. Du reste, cet indicateur se situait quasiment au même niveau dans les budgets précédents mais les comptes 2015, par exemple, présentaient un degré de plus de 120 %.

En dernier lieu, M. Chappuis remercie M. Jean Froidevaux, chef du Service des finances, pour son engagement et l'aide qu'il apporte au Conseil communal dans l'élaboration du budget.

M. Alphonse Poupon, PS, en sa qualité de président de la Commission des finances, se réjouit du résultat positif du budget, même si la dette augmentera de 3.7 millions de francs. Relevant que le degré d'autofinancement s'élève à 50.22 % pour 2017, M. Poupon indique qu'il atteindra de faibles niveaux les années suivantes, selon les prévisions toujours. Dans de telles situations, un frein à l'endettement obligerait la Ville à diminuer les investissements ou à augmenter la quotité d'impôt pour obtenir un degré d'autofinancement de 80 %. En outre, M. Poupon estime que le futur de la Fondation Rosinski est incertain, l'équipement scénographique de Fr. 120'000.- figurant au budget 2016 pour 2018 n'étant plus stipulé pour l'exercice 2017. En dernier lieu, il remercie les membres de la Commission des finances pour leur participation aux séances, proche des 90 %.

M. Claude Chèvre, PDC-JDC, salue la volonté du Conseil communal de maintenir les investissements nécessaires au développement de Delémont. Relevant la maîtrise des charges de fonctionnement et le résultat positif du budget, le groupe se dit préoccupé par l'évolution du degré d'autofinancement et des investissements annuels, qui augmenteront la dette de quelque 3.7 millions de francs. Il acceptera le budget 2017, tout en s'interrogeant sur les futures rentrées fiscales liées aux entreprises et aux frontaliers, considérant la dégradation économique et les répercussions de la RIE III. D'autre part, le degré d'autofinancement des exercices futurs l'inquiète, tenant compte du Plan financier des investissements qui prévoit un total de 40 millions de francs de 2018 à 2020, ce qui engendrerait une augmentation de la dette de plus de 29 millions de francs et inciterait le Conseil communal à reporter, voire abandonner certains projets.

<u>M. Julien Crevoisier</u>, PLR, soulignant l'équilibre du budget, le met en parallèle avec la suspension de la baisse linéaire d'impôt de 1 % (Fr. 650'000.-), les mesures salariales décidées auparavant par le Conseil

de Ville ou les répercussions de la RIE III, notamment, ce qui rend la situation financière et budgétaire de la Ville instable. Il craint que les décisions actuelles n'engendrent des problèmes structurels futurs. Par ailleurs, en totalisant l'ensemble des dépenses prévues dans le budget, M. Crevoisier indique qu'elles atteignent 120 millions de francs et regrette que la stratégie de gestion de la Ville et le tableau des flux de trésorerie, demandés par des motions, sont toujours attendus. Finalement, malgré un taux d'auto-financement bas, le groupe PLR acceptera le budget.

<u>M. Luc Dobler</u>, PCSI, relevant le bénéfice découlant du budget, souligne la maîtrise des charges, tout en offrant aux habitants un environnement sain et bénéficiant d'infrastructures et de services de qualité. Satisfait des investissements prévus, comme la rénovation du Gros-Seuc ou la création d'un écoquartier, M. Dobler salue les efforts de l'Administration dans cet exercice et remercie le responsable du Service financier pour le travail effectué. Le groupe PCSI acceptera le budget 2017.

Mme Jeanne Beuret, CS•POP•Verts, saluant le résultat légèrement positif du budget, invite à rester attentif sans être alarmiste. Selon l'OFS, la Suisse se distingue comme étant le pays avec le niveau de vie le plus élevé d'Europe, même si 6.6 % de sa population est touchée par la pauvreté, raison pour laquelle Mme Beuret invite à répartir de manière responsable les richesses, en pensant aux générations futures. Remerciant les contributeurs à l'élaboration du budget, Mme Beuret informe que son groupe acceptera l'entrée en matière.

<u>M. Alphonse Poupon</u>, PS, constate que l'argumentation du groupe PDC-JDC est similaire à celle du Parti socialiste défendue en 2015 pour refuser la baisse de la quotité d'impôt. Par ailleurs, son groupe soutiendra le budget 2017.

M. Damien Chappuis, maire, met en exergue les comptes annuels, à prendre en considération pour déterminer le degré d'autofinancement car ils ne correspondent pas en tous points à la planification financière des investissements. Il indique également qu'entre 2006 et 2015, seuls 2006 et 2011 ont présenté un degré d'autofinancement de 57 % respectivement de 62 %, les degrés des autres années se situant entre 88 % et 184 %. Il relève également que les conditions des années futures restent inconnues, tout en rappelant les investissements de la Ville en faveur de son développement et pour attirer de nouveaux habitants et entreprises. Les recettes d'impôts prévisibles proviennent du Canton, malgré la suspension de la baisse linéaire d'impôt, dont l'augmentation des rentrées servira à des amortissements supplémentaires. De plus, les éventuels problèmes structurels futurs impliqueront une prise de mesures adéquates, le cas échéant. Par ailleurs, la stratégie de gestion de la Ville fait l'objet d'une étude dont le Conseil communal sera nanti en fin d'année. Quant aux flux de trésorerie, ils seront intégrés dans le cadre de l'installation du nouvel ERP.

Compte de fonctionnement

Rubrique 0111.365.01 - Crédit du Conseil communal Rubrique 0590.365.99 - Diverses manifestations

M. Jude Schindelholz, PS, rappelle que la rubrique 0111.365.01 - Crédit du Conseil communal contient une somme de Fr. 70'000.- pour soutenir des manifestations d'importance. Toutefois, comme le Département de la culture et des sports dispose également d'une rubrique destinée à soutenir des manifestations (rubrique 0590.365.99 - Diverses manifestations), il suggère d'y transférer la somme précitée pour renforcer la coordination des activités, éviter les doublons ou qu'elle soit utilisée pour d'autres affectations.

<u>M. Damien Chappuis</u>, maire, comprenant le bien-fondé de cette proposition, indique que des discussions sont en cours s'agissant des subventions accordées aux manifestations, institutions ou autres organismes par l'ensemble des départements communaux, dans le but de définir une nouvelle répartition des soutiens communaux. Aussi, M. Chappuis suggère de maintenir les rubriques inchangées pour 2017 et de les définir clairement pour 2018, une fois la réflexion globale achevée.

M. Jude Schindelholz, PS, vu l'argument du Conseil communal, retire sa proposition, comptant sur une clarification de la situation pour 2018.

Rubrique 0590.365.14 - Fondation Rosinski

<u>M. Marc Ribeaud</u>, PS, vu le budget, est d'avis que ce projet sera vraisemblablement abandonné en 2017, malgré une inauguration prévue pour novembre 2017. Dans ces circonstances, M. Ribeaud suggère de réduire la somme que la Ville alloue à la fondation, tout en rappelant les discussions de 2014 où il estimait prématuré pour Delémont de se lier à un bail avant la définition claire du projet. Selon ses renseignements, la fondation nécessite Fr. 150'000.- pour son fonctionnement, montant qu'il propose pour cette rubrique.

Rubrique 0590.365.14 - Fondation Rosinski Rubrique 0590.365.13 - CCRD

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, s'agissant de la Fondation Rosinski, estime que le Conseil communal a pris le risque de mettre en place un projet sur la base d'une décision politique qui n'est pas venue de la base. Vu l'état d'avancement du projet, il se demande si la location mensuelle de Fr. 12'000.-est légitime pour des expositions et des bureaux et en attend plus de ce projet, tout en soulignant que sa mise sur pied prend du temps. S'étonnant de la proposition socialiste de réduire une rubrique liée à la culture, M. Rebetez informe que son groupe s'y ralliera à condition que le montant déduit soit attribué au CCRD, en plus du plan de sauvetage et à titre exceptionnel. En effet, les comptes du SMAC Festival, mal géré, péjorent l'institution pour les années à venir, ce qui nuit à la vie culturelle de Delémont. Le CCRD est un prestataire de la Ville, laquelle, selon M. Rebetez, a sa part de responsabilité lors d'échec comme celui du festival précité. A son sens, la culture aura de toute façon besoin de fonds à un moment ou à un autre, non seulement dans le domaine de la bande dessinée. De ce fait, il propose qu'en cas de non-évolution du projet de Centre de la BD durant le premier semestre 2017, Fr. 30'000.- des Fr. 180'000.- attribués à la Fondation Rosinski soient transférés au CCRD. Il s'interroge également sur les négociations que la Ville devra mener avec le propriétaire des entrepôts Rippstein, en cas de rupture du contrat de bail.

M. Damien Chappuis, maire, en sa qualité de président de la Fondation Rosinski, admet que le projet aurait dû être défini dans une première démarche. Toutefois, il croit en ce dossier, en dépit d'un changement apporté au budget des investissements et compte sur la récolte des fonds nécessaires pour une mise en œuvre du projet en 2017. Dans le détail, M. Chappuis indique qu'un projet de développement scénique a été réalisé par trois personnes, approuvé par le groupe de travail ad hoc. L'aménagement complet des entrepôts Rippstein, sur trois étages et en sous-sol, est estimé à 1.59 million de francs. La recherche de fonds a débuté, notamment d'un demi-million de francs auprès de la Loterie Suisse romande, et, si elle aboutit, le Législatif devra également se prononcer sur une participation de la Ville. Par ailleurs, le projet pourrait inclure une formation pour créer des scénarii de bandes dessinées, formation actuellement inexistante en Suisse et pour laquelle Delémont pourrait être précurseur. L'Office fédéral de la culture statuera sur une requête de Fr. 200'000.- et quelque 200 entreprises ont été sollicitées. A l'heure actuelle, la récolte atteint Fr. 60'000.- pour l'investissement et Fr. 80'000.- pour le fonctionnement. Par ailleurs, la Fondation Rosinski a signé en mai 2015 un bail avec le propriétaire des locaux jusqu'en 2020. M. Chappuis souligne le geste de ce dernier qui, vu la situation du projet et pour ne pas nuire à Delémont par rapport à sa subvention pour la location des lieux, a accepté que le bail cesse à fin 2017, raison pour laquelle la somme de Fr. 180'000.- figure sur la ligne budgétaire ad hoc. La décision finale lui sera communiquée afin qu'il puisse retrouver un autre locataire, le cas échéant. Dans ces circonstances, M. Chappuis invite à refuser les propositions des groupes PS et CS•POP•Verts de réduire la rubrique liée à la fondation, qui sert au paiement des loyers et à diverses manifestations, notamment l'accueil du Grand Trissou, dans le cadre du festival Delémont'BD, l'éventuelle exposition des planches de Derib ou celle que le groupe Nicaragua envisage.

M. Patrick Chapuis, PCSI, suggère de refuser la proposition de M. Rebetez, vu que la Ville a accordé un soutien, en collaboration avec les SID, de Fr. 30'000.- pour le SMAC Festival, lequel a été rallongé de Fr. 20'000.- une fois le déficit connu. De plus, le Conseil communal a octroyé au CCRD un prêt de Fr. 30'000.-, remboursable sur cinq ans. Il confirme la situation délicate du CCRD engendré par le SMAC Festival, tout en relevant que d'autres associations existent parallèlement. Le Conseil communal a opté pour un soutien plus large, vu le personnel engagé par le CCRD et pour ne pas péjorer les animations culturelles à Delémont et dans le district. Le moment est peut-être aussi mal choisi pour un don supplémentaire et des responsabilités doivent être assumées.

Rubrique 0670.301.01 - Aide à la réinsertion et AIF Rubrique 0670.318.01 - Projets et développements sociaux

<u>M. Blaise Christe</u>, PDC-JDC, demande si la rubrique 0670.301.01, qui finance le déficit de la vélostation, concerne bien l'aide à la réinsertion et AIF. D'autre part, il relève que la rubrique 0670.318.01, dont les sujets sont traités en commission, ne concerne pas la vélostation et il se demande comment la Ville paie la vélostation avec un montant de Fr. 55'000.-.

<u>Mme Esther Gelso</u> indique que le commentaire est correct. La vélostation sert également à la réinsertion de citoyens.

M. Diego Tomaselli, PS, demande une suspension de séance.

<u>DECISION</u> : la suspension de séance est acceptée.

<u>M. Marc Ribeaud</u>, PS, informe qu'il retire sa proposition, relevant que son groupe a toujours soutenu la culture. Favorable à une gestion des deniers publics avec une certaine rigueur, il refuse la proposition du

groupe CS•POP•Verts, estimant qu'un tel transfert ne peut pas être réalisé. De plus, il s'étonne que la lignée budgétaire liée à la Fondation Rosinski serve également au groupe Nicaragua, à moins qu'elle n'envisage la réalisation d'une bande dessinée.

Rubrique 0590.365.13 - CCRD

- <u>M. Camille Rebetez</u>, CS•POP•Verts, vu le retrait de la proposition socialiste, retire également sa proposition mais suggère de transformer le prêt de Fr. 30'000.- accordé par la Ville au CCRD en don de valeur équivalente.
- <u>M. Damien Chappuis</u>, maire, informe que l'accueil de l'exposition du groupe Nicaragua consiste à prêter les locaux, pour ne pas les laisser vides dans l'attente de la création du Centre de la BD. Il réfléchira à l'éventuel cadre "bande dessinée" à donner à l'exposition du groupe précité.
- M. Patrick Chapuis, PCSI, propose de rejeter la proposition de M. Rebetez. En effet, les dépenses sont liées au déficit du SMAC Festival et concernent l'exercice 2016 et la Ville, par ses soutiens, a été généreuse envers le CCRD. Pour 2017, le CCRD n'envisage peut-être pas de réorganiser ce genre de manifestation. Par ailleurs, au cours d'une récente discussion, l'association a informé être en mesure de consentir à des efforts pour limiter ses dépenses.

<u>DECISION</u>: la proposition de M. Camille Rebetez d'augmenter la rubrique 0590.365.13 - CCRD de

Fr. 30'000.- est rejetée par 20 contre 8.

<u>DECISION</u>: le budget communal 2017 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

<u>M. Damien Chappuis</u>, maire, indique que le budget 2017, approuvé tel que présenté, présente un solde bénéficiaire de Fr. 87'000.-.

8. MESSAGE AU CORPS ÉLECTORAL CONCERNANT LA DEMANDE DE CRÉDIT DE FR. 7'300'000.POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DU BÂTIMENT SCOLAIRE DU GROS-SEUC, DONT
FR. 650'000.- À CHARGE DES SERVICES INDUSTRIELS POUR UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

<u>Mme Françoise Collarin</u> informe que le bâtiment est en fonction depuis 1973. Le secteur administratif a été rénové en 2004 et les halles de gymnastique presque totalement rénovées en 2007, à la suite des inondations. Parallèlement, seuls des travaux d'entretien courant ont été réalisés, de Fr. 20'000.- au maximum par année. A l'heure actuelle, les toitures et façades sont déficientes au niveau énergétique et la chaudière est en fin de vie, celle des halles ne fonctionnant d'ailleurs plus. L'éclairage des classes ne répond plus aux normes et les hauteurs des contrecœurs des fenêtres et des garde-corps de l'escalier doivent être adaptées aux prescriptions. Le message détaille l'ensemble des travaux à réaliser.

- Le Conseil communal souhaite assainir rapidement ce bâtiment pour améliorer la qualité de l'enseignement, tout en restant dans un cadre rationnel. Il répond par là-même aux différentes interventions déposées par le Conseil de Ville concernant l'état du bâtiment. Les travaux se dérouleront par étapes, de 2017 à 2020, réalisées principalement durant les vacances estivales, en concertation avec la Direction de l'école et le corps enseignant. D'autres options ont été étudiées mais abandonnées vu leurs coûts, les nuisances induites et la planification financière.
- M. Pierre Chételat, PLR, estime cette rénovation très onéreuse et s'étonne que le devis ne comprenne que 1.62 % de divers et imprévus, ce qui lui paraît insuffisant pour de tels travaux. De plus, il se dit surpris d'apprendre qu'une installation de chauffage à pellets coûte moins cher qu'une installation à gaz, ce dont il doute fortement. La Commune vend du gaz et le résultat de ce secteur est bénéficiaire. Une fois le bâtiment assaini, la consommation de chauffage diminuera fortement et le gaz lui semble sans concurrence, d'autant que les nouvelles pompes à chaleur permettent de réduire encore de moitié la consommation et les émissions. En revanche, les coûts d'exploitation pour les pellets sont plus lourds et des problèmes sont constatés au Collège et au Campus Strate-J. Selon lui, le gouffre énergétique que représente le Gros-Seuc est peut-être lié à la construction précipitée du bâtiment à l'époque. Par ailleurs, si la Ville avait attendu encore quelques années pour cette rénovation, elle aurait pu compter sur une subvention cantonale plus conséquente, dès lors que le bâtiment aurait eu plus de 50 ans. De plus, M. Chételat estime que l'installation photovoltaïque est très onéreuse, en comparaison d'autres centrales. Estimant le message lacunaire, il invite le Conseil communal à le réétudier et à le représenter début 2017.
- <u>M. Olivier Montavon</u>, PDC-JDC, rappelle les interventions ayant eu trait à ce bâtiment, notamment en ce qui concerne sa consommation énergétique. A son sens, comme l'école sera fréquentée par des enfants habitant le futur écoquartier, elle doit être améliorée, au niveau de son isolation, entre autres. S'interrogeant sur l'opportunité de reconstruire un bâtiment à neuf, dans l'écoquartier ou non, le groupe

PDC-JDC y a renoncé, vu son coût trop élevé. Aussi, il soutiendra ce message pour appliquer les normes actuelles, qui feront de cette école un espace convivial et de qualité.

<u>Mme Mansouratou Sokpolie</u>, PS, indique que son groupe acceptera le message, vu les nombreux défauts de l'école, en particulier au niveau énergétique, qui nécessite un assainissement thermique rentable. Diverses variantes ont été étudiées et la meilleure fait l'objet du présent message.

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, favorable à la rénovation du bâtiment et à la production d'énergie photovoltaïque, estime toutefois que le dossier a été étudié avec précipitation, alors que l'urgence pouvait être anticipée. Ainsi, il regrette l'absence d'un concours pour ce projet, vu qu'il aurait pu engendrer des économies et proposer d'autres alternatives. M. Rebetez s'interroge sur la rénovation de la façade, dont le coût au mètre carré s'élève au Gros-Seuc à Fr. 1'200.- contre Fr. 800.- au Collège. D'autre part, il semble que les radiateurs ne seront pas changés, alors que la centrale photovoltaïque coûtera le double de celle d'Avenir 33. Selon lui, certains éléments mériteraient d'être éclaircis, d'où sa suggestion de reporter ce message à une proche séance.

<u>M. Félix Baumann</u>, PCSI, souhaite des détails concernant l'isolation phonique, pour laquelle le message n'est pas précis.

Mme Françoise Collarin rappelle que le dossier se situe au stade d'avant-projet, les détails restant à être affinés. La réflexion sera reprise lorsque l'architecte sera désigné. Même si les coûts de rénovation sont élevés, la déconstruction et la reconstruction induiraient des dépenses encore plus élevées. Le chauffage à pellets a été choisi vu qu'il s'agit d'une énergie renouvelable, l'expérience de ce genre d'installation étant positive, même si certains cas nécessitent un temps d'adaptation. Par ailleurs, Mme Collarin souligne que les façades devront être démontées, opération qui n'a pas eu lieu au Collège, d'où un coût plus élevé. De même, les centrales photovoltaïques ne sont pas comparables. Mme Collarin indique que les éléments relevés par les intervenants seront fournis à l'architecte, une fois désigné. Par ailleurs, elle relève que d'autres restaurations ont démontré que les travaux réalisés engendraient des économies d'énergie conséquente, d'où l'importance de la collaboration avec les SID, spécialistes dans le domaine énergétique. Mme Collarin ne souhaite pas reporter cet objet, considérant le calendrier des travaux prévus, qui débuteront à l'été 2017. En outre, elle met en évidence la rénovation du bâtiment, toujours plus complexe qu'une construction nouvelle et pour laquelle un concours est compliqué, et rappelle que la Ville doit encore déterminer la procédure de l'appel d'offres. D'autre part, le Conseil communal a choisi d'établir luimême la liste des travaux nécessaires, vu les nombreuses interventions à ce sujet et l'unanimité demandant une rénovation. Une isolation phonique est prévue dans les travaux, largement présentés aux commissions concernées.

<u>Mme Murielle Macchi-Berdat</u> indique que l'installation de chauffage à pellets concerne uniquement les halles de gymnastique, le projet prévoyant un chauffage du bâtiment par énergie photovoltaïque. Le choix des pellets découle d'une analyse multicritère et de la Conception directrice de l'énergie, qui a pour but d'assainir les bâtiments communaux avec des énergies renouvelables. Tout comme Mme Collarin, Mme Macchi-Berdat insiste sur le fait qu'il s'agit aujourd'hui d'un projet global, qui devra être affiné, y compris la centrale photovoltaïque, vu qu'elle dépendra de choix techniques qui s'imposeront, même si son coût sera vraisemblablement inférieur à Fr. 650'000.-.

DECISION: l'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, avec 6 avis contraires.

<u>DECISION</u>: le message au Corps électoral concernant la demande de crédit de Fr. 7'300'000.- pour les travaux d'assainissement du bâtiment scolaire du Gros-Seuc, dont Fr. 650'000.- à charge des Services industriels pour une centrale photovoltaïque, est accepté à la majorité évidente, avec 6 avis contraires.

9. <u>DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.10/16 - "POUR UNE VIEILLE VILLE QUI VIT", CS•POP•VERTS, M. TOUFIQ ISMAIL-MEYER</u>

M. Toufiq Ismail-Meyer, CS•POP•Verts, est d'avis que les commerces en Vieille Ville contribuent au fonctionnement et non à l'attractivité des lieux. A son sens, de plus en plus de magasins sont menacés de fermeture. Pour y pallier, la Ville met en œuvre des stratégies intéressantes au niveau urbanistique, en collaboration avec des associations externes, ce que le groupe CS•POP•Verts encourage. Souhaitant un renforcement de ces démarches, M. Ismail-Meyer suggère d'y ajouter des conditions-cadres économiques pour les commerçants, ces derniers contribuant à la qualité de vie de Delémont. Il invite donc le Conseil communal à vérifier et évaluer les mesures incitant les commerçants à s'installer en Vieille Ville ou à y maintenir leur activité, comme par exemple l'exonération de certaines taxes ou émoluments.

- M. Damien Chappuis, maire, informe que le Conseil communal mène actuellement une étude à ce sujet, qui retient toute son attention. Il relève l'ouverture de plusieurs boutiques en Vieille Ville, même si des vitrines inoccupées demeurent, et précise que sept magasins ont ouvert ces dix derniers mois. Aussi, le Conseil communal a décidé de mandater un expert externe pour le projet Vieille Ville Plus, qui reprend les propositions du postulat, dans les grandes lignes. Toutefois, le Conseil communal n'entre pas en matière en ce qui concerne l'exonération de taxes ou émoluments, d'une part vu que les bases légales ne le permettent pas, d'autre part parce qu'il refuse de créer des catégories de commerces selon leur localisation. Il suggère dont d'accepter ce postulat, tenant compte des remarques figurant dans le présent procès-verbal et du fait que l'étude est en cours.
- <u>M. Toufiq Ismail-Meyer</u>, CS•POP•Verts, suggère de ne pas ignorer le critère économique dans l'étude, rappelant que même si sept magasins ont ouvert récemment, autant ont peut-être fermé durant la même période. Par ce postulat, M. Ismail-Meyer entend soutenir les commerçants qui contribuent à la qualité de vie à Delémont, dans le respect du cadre possible et légal.

<u>DECISION</u>: le postulat 4.10/16 - "Pour une Vieille Ville qui vit", CS•POP•Verts, M. Toufiq Ismail-Meyer, est accepté par 23 voix contre 3.

10. <u>RÉPONSE AU POSTULAT 4.04/16 - "SIGNALISATION D'ANIMAUX AUX SECOURS", PS, M. DIEGO TOMASELLI</u>

M. Patrick Chapuis indique avoir eu des contacts avec l'Association jurassienne pour la protection des animaux concernant la création d'autocollants signalant la présence d'animaux dans les appartements, afin de faciliter le travail des pompiers lors de leurs interventions. L'association précitée a trouvé une entente avec l'Etablissement cantonal d'assurance pour la concrétisation du projet, ce qui devrait être le cas tout prochainement. Reste à déterminer la procédure de distribution des autocollants, qui se fera sur l'ensemble du territoire jurassien.

11. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.07/16 - "QUATRE FORCES DE SÉCURITÉ SOUS UN MÊME TOIT. BILAN, AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC • UDF • sp, est partiellement satisfait.

12. <u>RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.08/16 - "FUSION DE COMMUNE : QUELS BILANS ?", CS*POP*VERTS, M. CAMILLE REBETEZ</u>

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, est satisfait.

13. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposés :

- question écrite 2.12/16 "Un avenir fiscal sombre ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- question écrite 2.13/16 "L'eau potable de la Ville de Delémont est-elle aussi saine?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- motion interpartis 5.16/16 "Rambarde du Cras-du-Moulin", M. Alphonse Poupon

La séance est levée à 22 h 30.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président : La vice-chancelière :

Renaud Ludwig Nadia Maggay